

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin tenue le 9 février 2021 à 19 h par visioconférence.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Morissette, Miguel, président
Monsieur Trachy, Steve, vice-président

Madame Apold, Pascale
Madame Fecteau, Marie-Josée
Madame Gilbert, Isabelle
Madame Goulet, Virginie
Madame Poulin, Nathalie JD
Monsieur Lambert, Claude
Madame Plante, Mélanie
Monsieur Poulin Lessard, Jean-Sébastien
Monsieur Rodrigue, Jean-Christophe
Monsieur Rodrigue, Julien
Madame Royer, Lisa
Monsieur St-Pierre, Bobby
Madame Veilleux, Sonia

EST ABSENT :

PERMANENCE : Monsieur Normand Lessard – directeur général
Monsieur Fabien Giguère – directeur général adjoint
Madame Suzie Lucas – directrice générale adjointe
Madame Marie-Ève Dutil – directrice par intérim, Secrétariat général et services corporatifs

SONT INVITÉS :

Monsieur Patrick Beaudoin, directeur, Service des finances
Monsieur Damien Giguère, directeur, Service des ressources matérielles
Monsieur Pascal Lamontagne, directeur, Service des ressources humaines
Monsieur Jérôme L'Heureux, directeur, Service des ressources informationnelles et organisationnelles
Madame Karina Roy, directrice, Services éducatifs

CA-01-02-21 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

L'avis de convocation ayant été envoyé à tous les membres en respect des règlements et la majorité des membres étant présents, M. Miguel Morissette, président, déclare la réunion valablement constituée. La séance est ouverte à 19 h.

CA-02-02-21 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour a été préparé par M. Miguel Morissette, président, et M. Normand Lessard, directeur général, et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice par intérim, Secrétariat général et services corporatifs;

IL EST PROPOSÉ par M. Julien Rodrigue, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que préparé et rédigé.

Adopté à l'unanimité

CA-03-02-21 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 DÉCEMBRE 2020

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 a été remise à chaque membre du conseil d'administration dans les délais selon les Règles de fonctionnement du conseil d'administration, et que M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice par intérim, Secrétariat général et services corporatifs, est donc dispensée d'en faire la lecture;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 21 décembre 2020 soit accepté tel que préparé et rédigé par M^{me} Marie-Ève Dutil, directrice par intérim, Secrétariat général et services corporatifs.

Adopté à l'unanimité

CA-04-02-21 POLITIQUE D'ALLOCATION DES RESSOURCES DANS LE CADRE DU BUDGET 2021-2022 (DG-10)

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de répartition des ressources d'adopter la Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget 2021-2022 (DG-10) telle que présentée;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Lisa Royer, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Politique d'allocation des ressources dans le cadre du budget 2021-2022 (DG-10) soit adoptée telle que déposée par le directeur général adjoint, M. Fabien Giguère.

Adopté à l'unanimité

CA-05-02-21 CALENDRIERS SCOLAIRES 2021-2022

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter les calendriers scolaires du secteur des jeunes, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes pour l'année scolaire 2021-2022;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Pascale Apold, administratrice
APPUYÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice
ET RÉSOLU à la majorité

QUE les calendriers scolaires du secteur des jeunes, de la formation professionnelle et de l'éducation des adultes pour l'année scolaire 2021-2022 soient adoptés tels que déposés par le directeur général adjoint, M. Fabien Giguère.

Adopté à la majorité
12 pour
3 contre

CA-06-02-21 COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines a notamment pour fonction d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétences et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 et 198;

IL EST PROPOSÉ par M. Bobby St-Pierre, administrateur
APPUYÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice
ET RÉSOLU unanimement

D'ADOPTER le profil de compétences et d'expérience pour les directions d'établissement tel que présenté par M^{me} Isabelle F. Gilbert.

Adopté à l'unanimité

CA-07-02-21 RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE DE SAINTE-MARIE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin (CSSBE) effectue des démarches de consultation publique depuis le mois de novembre 2019 concernant le déploiement de la clientèle des écoles primaires de Sainte-Marie;

CONSIDÉRANT QU'UNE enquête par sondage a été réalisée auprès des parents et du personnel des écoles concernées par une firme externe (Imago communication);

CONSIDÉRANT QUE le CSSBE a publié un avis public le 30 décembre 2020, a réalisé une soirée d'information publique le 13 janvier 2021, a recueilli des mémoires ou commentaires (4) jusqu'au 26 janvier 2021 et a organisé une soirée de consultation publique le 27 janvier 2021 où tous ont eu la possibilité d'exposer leur vision;

CONSIDÉRANT QUE lors de la soirée d'information, la firme externe a recommandé de proposer un modèle de répartition de clientèle en fonction des besoins nommés dans le sondage, le modèle suivant a été présenté :

- l'école Maribel 2.0 : maternelle, 1^{re} année, 2^e année;
- l'école primaire l'Éveil : 3^e, 4^e année, deux classes de progrès continu et une classe de cheminement particulier;
- l'école Monseigneur-Feuiltault : 5^e, 6^e année, la classe Panda et une classe de cheminement particulier;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration du CSSBE ont pris en considération les résultats du sondage mené par une firme externe, les commentaires et mémoires présentés lors de la rencontre de consultation publique ainsi que les opportunités et les enjeux nommés par les acteurs du milieu;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration du CSSBE veillent à prendre des décisions où les impacts pédagogiques semblent les plus avantageux pour la réussite des élèves et le bien-être des élèves, des familles et des membres du personnel;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration du CSSBE ont un souci de pratiquer une saine gestion des deniers publics;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration du CSSBE misent sur les opportunités pédagogiques suivantes :

- permettre aux élèves d'un même niveau de se côtoyer dans la même école (s'il n'y a pas d'enjeu lors du cheminement scolaire);

- faciliter l'organisation des services complémentaires afin de soutenir les actions pour « agir tôt »;
- favoriser la mise en place de projets pédagogiques particuliers ou d'activités organisées pour chacun des niveaux en toute équité pour l'ensemble des élèves d'un même niveau;
- simplifier l'organisation des groupes en anglais intensif;
- regrouper les classes de progrès continu afin de permettre une organisation des services spécialisés et des aménagements plus avantageux pour les élèves;
- répondre favorablement aux souhaits des membres du personnel et du conseil d'établissement de l'école Maribel pour maintenir la grille-matières actuelle pour les cours d'éducation physique.

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration du CSSBE expriment leur volonté que la répartition de la clientèle des écoles primaires ne nécessite pas d'investissement à l'école primaire l'Éveil;

IL EST PROPOSÉ par M. Steve Trachy, administrateur
APPUYÉ par M. Jean-Sébastien Poulin-Lessard, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE le déploiement de la clientèle des écoles de Sainte-Marie soit ainsi réparti :

- l'école primaire l'Éveil : maternelle et 1^{re} année;
- l'école Maribel 2.0 : 2^e, 3^e et 4^e année ainsi que la classe Panda et une classe de cheminement particulier;
- l'école Monseigneur-Feuillault: 5^e et 6^e année ainsi que deux classes de progrès continu et une classe de cheminement particulier.

QU'ADVENANT QUE le Gouvernement du Québec octroie des sommes pour financer un ajout de classes par le biais d'un agrandissement d'école pour la mise en place de classes de maternelle 4 ans, les membres du conseil d'administration réitèrent leur souhait de respecter les cycles d'apprentissage dans les écoles de Sainte-Marie. Conséquemment, un agrandissement de l'école Maribel sera nécessaire afin de répartir la clientèle selon le modèle suivant :

- l'école primaire l'Éveil : maternelle 4 ans et maternelle 5 ans;
- l'école Maribel 2.0 : 1^{re}, 2^e, 3^e et 4^e année ainsi que la classe Panda et une classe de cheminement particulier;
- l'école Monseigneur-Feuillault: 5^e et 6^e année ainsi que deux classes de progrès continu et une classe de cheminement particulier.

Adopté à l'unanimité

CA-08-02-21 POLITIQUE DE PRÊT OU DE LOCATION DE LOCAUX DES ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES (RM-02)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter la Politique de prêt ou de location de locaux des établissements scolaires (RM-02);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice
APPUYÉ par M. Claude Lambert, administrateur
ET RÉSOLU unanimement

QUE la Politique de prêt ou de location de locaux des établissements scolaires (RM-02) soit adoptée telle que déposée par le directeur du Service des ressources matérielles, M. Damien Giguère.

Adopté à l'unanimité

Après avoir réalisé la présentation du Cadre d'organisation pédagogique en formation professionnelle 2021-2022 (FP-02) et celle du Cadre d'organisation pédagogique à l'éducation des adultes 2021-2022 (EA-02), M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice, se retire des délibérations

CA-09-02-21 CADRE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE EN FORMATION PROFESSIONNELLE 2021-2022 (FP-02)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le Cadre d'organisation pédagogique en formation professionnelle 2021-2022 (FP-02);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Cadre d'organisation pédagogique en formation professionnelle 2021-2022 (FP-02) soit adopté tel que déposé par la directrice du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, M^{me} Marie-Josée Fecteau.

Adopté à l'unanimité

CA-10-02-21 CADRE D'ORGANISATION PÉDAGOGIQUE À L'ÉDUCATION DES ADULTES 2021-2022 (EA-02)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter le Cadre pédagogique à l'éducation des adultes 2021-2022 (EA-02);

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice

APPUYÉ par M. Julien Rodrigue, administrateur

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Cadre d'organisation pédagogique à l'éducation des adultes 2021-2022 (EA-02) soit adopté tel que déposé par la directrice du Service de la formation professionnelle, de l'éducation des adultes et aux entreprises, M^{me} Marie-Josée Fecteau.

Adopté à l'unanimité

M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice, reprend son siège.

CA-11-02-21 RAPPORT D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – appel d'offres en services professionnels pour la construction d'une nouvelle école à Sainte-Marie

Suite au rapport d'ouverture et d'analyse des soumissions concernant le choix des professionnels en vue de la construction d'une nouvelle école de 21 classes à Sainte-Marie;

IL EST PROPOSÉ par M. Jean-Christophe Rodrigue, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Nathalie JD Poulin, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin retienne les firmes suivantes, tel que recommandé par le comité de sélection formé à cet effet :

Architectes : Onico, CCM2 Architectes et Aura Architecture

Ingénieurs mécanique et électricité : Stantec Experts-conseils Itée et LGT

Ingénieurs structure et civil : Stantec Experts-conseils Itée et LGT

Adopté à l'unanimité

CA-12-02-21 POLITIQUE D'ACHAT EN APPROVISIONNEMENT, EN SERVICES, EN CONSTRUCTION ET EN TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION (RM-01)

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit adopter la Politique d'achat en approvisionnement, en services, en construction et en technologies de l'information (RM-01);

IL EST PROPOSÉ par M. Claude Lambert, administrateur

APPUYÉ par M^{me} Mélanie Plante, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

QUE la Politique d'achat en approvisionnement, en services, en construction et en technologies de l'information (RM-01) soit adoptée telle que déposée par le directeur du Service des ressources matérielles, M. Damien Giguère.

Adopté à l'unanimité

CA-13-02-21 MONTANT D'AUTORISATION D'EMPRUNTS TEMPORAIRES

ATTENDU QUE, conformément aux dispositions de l'article 288 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3) et de l'article 77.1 de la Loi sur l'administration financière (chapitre A-6.001) et en vertu des pouvoirs délégués, le Ministère autorise le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à contracter, pour la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2021, des emprunts temporaires, qu'il s'agisse notamment de prêts sur billets, de découverts bancaires, d'ouvertures de crédit ou d'acceptations bancaires pour un montant maximum de 110 215 950 \$;

IL EST PROPOSÉ par M^{me} Sonia Veilleux, administratrice

APPUYÉ par M^{me} Marie-Josée Fecteau, administratrice

ET RÉSOLU unanimement

D'autoriser le Centre de services scolaire de la Beauce-Etchemin à procéder à des emprunts temporaires maximums de 110 215 950 \$ d'ici la fin juin 2021;

QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :

Le directeur général, M. Normand Lessard;

Le directeur du Service des finances, M. Patrick Beaudoin;

QUE l'Emprunteur, pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement, soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer la convention de prêt, les conventions d'hypothèque mobilière et les billets, à consentir à toute clause et garantie non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes, à livrer les billets, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes, ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes.

Adopté à l'unanimité

CA-14-02-21 RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Lettre de démission de M^{me} Nancy Mathieu, administratrice du CA

Lettre de démission de M. Normand Lessard, directeur général du CSSBE

À 20 h 21, sur proposition de M^{me} Sonia Veilleux, administratrice, appuyée par M^{me} Pascale Apold, administratrice, la séance est levée.

.....
**Le directeur général et les invités ne siégeant pas comme membres du CA sont invités à quitter la
réunion.**
.....

HUIS CLOS

Miguel Morissette
Président du CA

Marie-Ève Dutil, directrice par intérim
Secrétariat général et services corporatifs